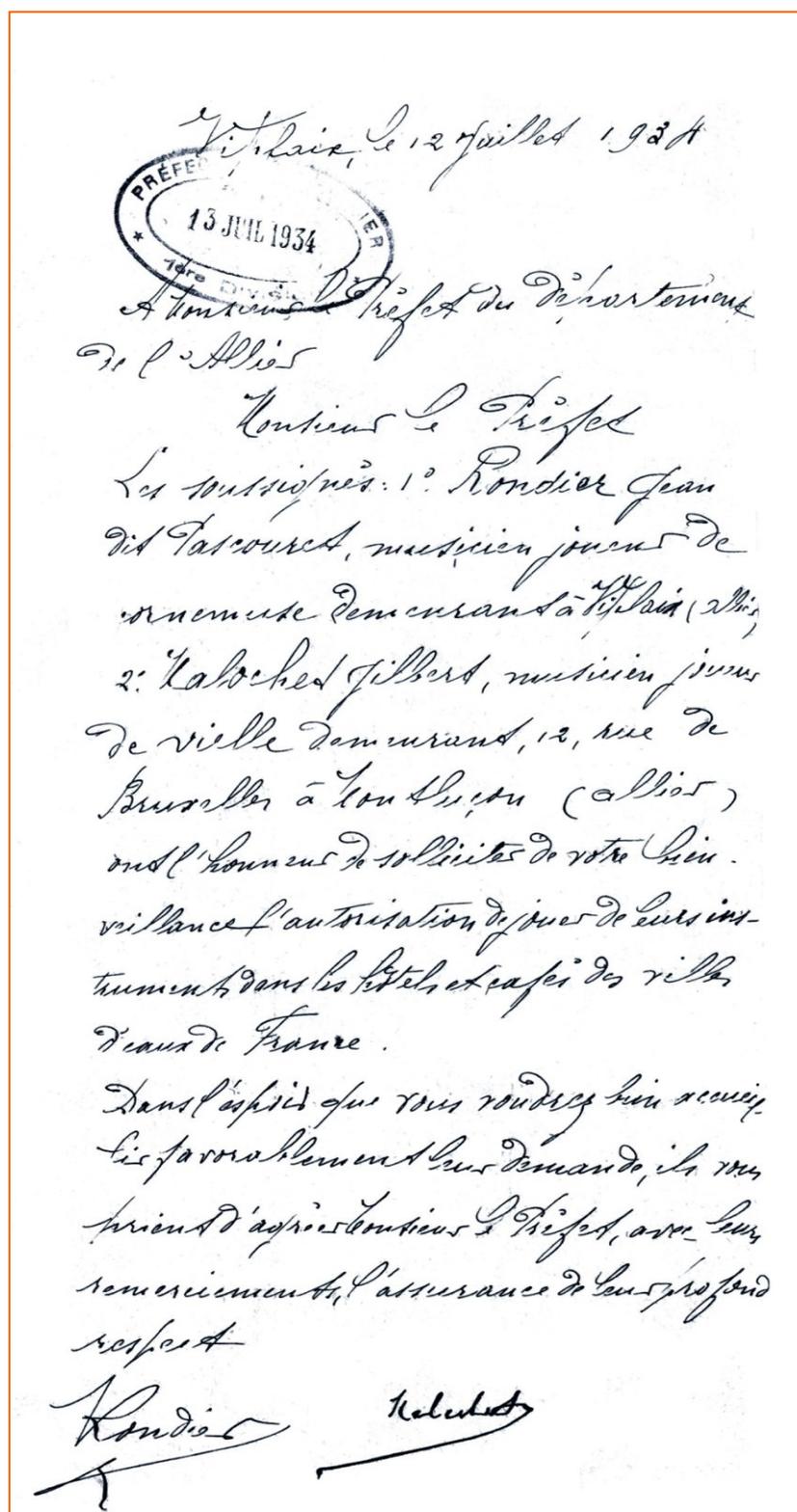


# Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Les ménétriers écrivent au ministre, Bourbonnais, 1934



## ***Transcription n° 100***

---

Viplaix, le 12 juillet 1934.

à Monsieur le préfet du département  
de l'Allier.

Monsieur le Préfet,

les soussignés : 1° Rondier Jean,  
dit Pascouret, musicien, joueur de  
cornemuse demeurant à Viplaix (Allier)

2° Malochet Gilbert, musicien, joueur  
de vielle demeurant 12, rue de  
Bruxelles à Montluçon (Allier)

ont l'honneur de solliciter de votre bien-  
veillance l'autorisation de jouer de leurs ins-  
truments dans les hôtels et cafés des villes  
d'eaux de France.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueil-  
lir favorablement leur demande, ils vous  
prient d'agréer, monsieur le Préfet, avec leurs  
remerciements, l'assurance de leurs profond  
respect.

[Signé :] Rondier, Malochet.

## ***Commentaire n° 100***

---

Pour cette livraison numéro 100 (en fait la 101<sup>e</sup>, les plus anciens lecteurs se souviendront de la n°10 bis), retrouvons deux « gloires » du Montluçonnais, à savoir le vieilleux Gilbert MALOCHET (1859-1945) de Montluçon, et son acolyte cornemuseux Antonin RONDIER (1864-1952), dit *Pascouret*, de Viplaix.

La lettre reproduite ici, datée de juillet 1934, est signée de leur main, et sans doute rédigée par *Pascouret* (on connaît l'orthographe approximative de Gilbert Malochet, cf. livraison n° 73). Ils s'adressent au Préfet de l'Allier pour obtenir *l'autorisation de jouer de leurs instruments dans les hôtels et cafés des villes d'eaux de France*. En effet, nos deux amis sont d'un âge déjà avancé (75 et 70 ans), mais, les bougres, ils jouent encore ! Las sans doute de faire la manche dans la rue, aux terrasses, ils se replient vers les établissements des villes d'eaux : assurément plus lucratives, les prestations à Vichy, Nérès-les-Bains, Bourbon-l'Archambault (pour rester dans l'Allier) stations proches du Montluçonnais, sont pleines de promesses. Mais auparavant, il faut obtenir la précieuse autorisation qui les mettraient à l'abri des pandores, et c'est ainsi que cette lettre figure désormais dans les archives de la préfecture de l'Allier (A.D. Allier, 4M 2049).

Malheureusement, comme M. le préfet de l'Allier le signale en retournant cette demande au maire de Viplaix, il n'est pas de son ressort d'accorder une telle autorisation, la décision revenant *in fine* au maire de chaque ville d'eaux concernée, au titre de sa police municipale. L'affaire pourrait s'arrêter là, mais le déroulement est peu plus compliqué. En fait, M. le préfet de l'Allier est déjà au courant de leur demande depuis plusieurs semaines, car il a reçu précédemment une missive (A.D. Allier, même cote) lui enjoignant d'accueillir favorablement la demande de MM. MALOCHET & RONDIER, courrier émanant... de M. Lucien LAMOUREUX, Ministre du Commerce et de l'Industrie ! Celui-ci a sollicité l'avis de M. Albert SARRAUT, son collègue de l'Intérieur, qui lui a conseillé de s'adresser pour cela au préfet de l'Allier.

Comment expliquer cette sollicitude ? Un rapide coup d'œil sur la carrière de M. Lucien LAMOUREUX nous apprend qu'il est originaire de... Viplaix, lieu de résidence de *Pascouret* ! Ainsi, nos deux ménétriers de campagne, qui n'ont pas les deux pieds dans le même sabot, tirent la sonnette du ministre qu'ils ont connu enfant, et n'hésitent pas à quémander sa protection. Même si le sous-préfet de Montluçon, en transmettant la lettre ministérielle, assure qu'ils se proposent seulement de jouer de leurs instruments dans les hôtels et cafés sans se livrer à aucun acte de commerce, il est incontestable qu'ils passeront le chapeau à un moment ou à un autre... En ces temps d'il y a longtemps, nos deux « pré-retraités » de la musique ne doivent sûrement pas rouler sur l'or, et ces excursions estivales sont autant d'apports bienvenus dans leur escarcelle.

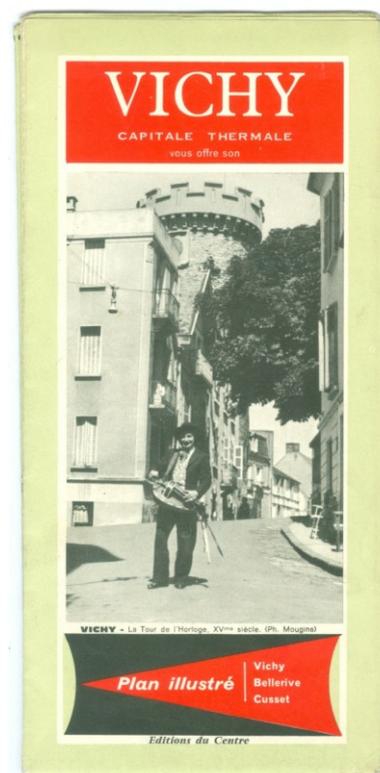
Cet échange épistolaire entre Viplaix, Paris et Moulins nous confirme, si cela était encore besoin, le rôle original tenu par le thermalisme dans la vie des musiques traditionnelles des pays de France. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les curistes y traquaient le « pittoresque » ; un siècle plus tard, la situation demeure quasiment à

l'identique. Signalons que MM. MALOCHET et RONDIER se produisaient en habits de ville avant 1914, et qu'ensuite, folklore oblige, ils revêtaient la *biande* pour leurs prestations. Jules DEVAUX se costumera toujours, jusqu'aux années 1970, pour jouer dans les mêmes lieux divers répertoires (pas forcément folkloriques) sur sa vielle.

Finalement, la ville thermale est l'endroit par excellence où l'on regarde la musique, à défaut de l'écouter vraiment...

Un petit cadeau, en prime. J'eus la surprise de trouver un jour ce plan de Vichy datant des années 1950, sur lequel Jules Devaux, jeune encore, pose fièrement dans une rue. Toujours à l'affût d'une publicité efficace, il n'a rien trouvé de mieux que de convaincre un photographe du lieu de l'immortaliser devant un monument local, et d'en faire la couverture du plan de la ville.

Ceci illustre le fait que Vichy est alors le « terrain de chasse » de Jules Devaux. « Manches » en après-midi et soirées dans les palaces & pensions de famille, un hôtelier compréhensif qui lui fournit gîte et couvert en l'échange d'animations quotidiennes. Aucuns frais, bénéfice maximum, la cité thermale est pays de cocagne pour les vielleux d'après-guerre.



#### Mots-clés

Bourbonnais / XXe / Musique / Vielle & musette / Correspondance / Manuscrit / Thermalisme